

maxit Group

# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

# 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Superflex 100 Komp. A

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10482-a/3

Emploi de la substance / de la préparation Étanchement de bitume

#### Producteur/fournisseur:

maxit France s.a.s 4 rue de Mulhouse Boîte Postale 27 F-68180 Horbourg-Wihr Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80 Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

### Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

### 2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

**Description :** Emulsion bitumineuse **Composants dangereux :** néant

### 3 Identification des dangers

Principaux dangers: Néant.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

### **4 Premiers secours**

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante

en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Indications destinées au médecin :

Risques Danger d'aspiration en cas de vomissements.

(suite page 2)

Page: 1/5



## Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 100 Komp. A

(suite de la page 1)

Page: 2/5

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Après évaporation de l'eau, risque de formation de gaz toxiques dans certaines circonstances, par

Monoxyde de carbone (CO)

Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

### Les précautions individuelles:

Veiller à une aération suffisante.

Porter un vêtement personnel de protection

### Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

### Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

### Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### 7 Manipulation et stockage

### Manipulation:

### Précautions à prendre pour la manipulation:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

### Stockage:

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

### Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

### Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker à sec

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant

(suite page 3)



# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 3/5

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 100 Komp. A

(suite de la page 2)

### Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueure a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

### Equipement de protection individuel :

### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la

nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger ni boire

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

### Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

### Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

### 9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.	
Forme : Couleur : Odeur :	Pâteuse noir caractéristique
Changement d'état Point de fusion : Point d'ébullition :	0°C (DIN ISO 3016) 100°C (DIN)
Point d'inflammation:	non applicable
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Densité à 20°C:	1,0 g/cm³ (DIN 51757)
Masse volumique:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
valeur du pH à 20°C:	9,5-11,0 (DIN 19261)
Viscosité : dynamique : cinématique :	Non déterminé. Non déterminé.

(suite page 4)



maxit Group

## Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Nom du produit Superflex 100 Komp. A

(suite de la page 3)

revue le : 21.03.2007

Page: 4/5

Test de séparation des solvants : Non applicable.

Teneur en solvants:

Date d'impression: 04.04.2007

Solvants organiques: 0,0 %
Indications complémentaires Aucune.

### 10 Stabilité et réactivité

### Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation

Produits de décomposition dangereux :

Sulfure d'hydrogène monoxyde de carbone hydrocarbures

### 11 Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce	
Oral I DEO - 2000 mg/kg /	rot)			

Oral LD50 >2000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'iritation :

de la peau : Irritation de la peau possible du fait de la perte de matières grasses.

des yeux : Provoque une légère irritation

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu. Indications toxicologiques complémentaires :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon

les dernières listes CEE en vigueur.

### 12 Informations écologiques

### Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

Effets écotoxiques :

Remarque: Le produit renferme des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.

### Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou

les canalisations.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

### Produit:

### **Recommandation:**

Doit être acheminé vers une décharge autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

### Catalogue européen des déchets

17 03 02 mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01

(suite page 5)



## Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 100 Komp. A

(suite de la page 4)

Page: 5/5

### Emballages non nettoyés :

### Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### 14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux mer) :

Classe IMDG/GGVmer : -

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

Classe ICAO/IATA:

### Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

### 15 Informations réglementaires

### Marquage selon les directives CEE :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

### **16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact: Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

F-